

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 08 février à 20 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER et Katherine POUCHAUDON, Adjoint, Stéphane BRÉANT, Jean-Luc CROULLEBOIS, Pascal LEROY, Magalie MERELLE, Luc ROUSSEAU, David TARDIVEAU, Virginie THOMPSON,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Franck FLEURY ayant donné pouvoir à Magalie MERELLE

Claude LE BAIL ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Katherine POUCHAUDON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 07 décembre 2018

Mme le Maire, en rappelant les points évoqués, demande aux Conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu de la réunion du Conseil du 07 décembre 2018. Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Projet d'installation de Radars pédagogiques

Dans le cadre du projet d'installation de Radars pédagogiques dans la Commune, cinq offres ont été reçues en Mairie. Après une analyse minutieuse de ces offres (caractéristiques techniques et coût), le choix de la majorité du Conseil Municipal est porté sur celle de **Élan Cité**.

Mme le Maire informe le Conseil qu'il est possible de prétendre à une subvention ; jusqu'à 20% du montant de l'investissement sur le produit des amendes de police en ce sens que ces équipements contribuent à *l'amélioration de la sécurité et de la circulation routières*

4) Demande de subvention au Département d'Eure-et-Loir pour opération de sécurité sur la RD32 au titre des amendes de police : Acquisition de radars pédagogiques (2019-02-01)

Dans le cadre du projet d'installation de Radars pédagogiques dans la Commune, cinq offres ont été reçues en Mairie : Élan Cité, TRAFIC, VIVCOM, Leader Équipements et Net Collectivités. Après étude de ces prestataires, le choix du Conseil Municipal s'est porté sur la société Élan Cité en version solaire. Le montant du devis pour l'acquisition de deux radars pédagogiques est de 4114,00 € HT

Ces radars seront installés, l'un à l'entrée du village sur la RD 32 pour les véhicules arrivant des Yvelines et le second en centre-bourg, aux abords de l'école.

Mme le Maire propose que la Commune sollicite une subvention sur le produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Décide de solliciter une subvention pour opération de sécurité sur route Départementale (RD 32) sur le produit des amendes de police.

5) Demande de crédits sur le Fonds de péréquation 2019 (2019-02-02) (budgets commune, service des eaux et assainissement)

Mme le Maire informe le Conseil que le Département d'Eure et Loir peut apporter une aide à l'investissement pour les communes de moins de 5 000 habitants par le biais du Fonds Départemental de Péréquation.

Le barème d'attribution des ressources provenant du fonds de péréquation repose sur la détermination d'un ratio calculé en fonction de l'effort fiscal et de la longueur de la voirie communale et un contingent maximum en fonction du nombre d'habitants.

Pour Ecrosnes, le ratio est de 45 % du montant HT des investissements éligibles et d'une dotation maximum de 24 500 € pour l'année 2019.

Pour obtenir cette aide il faut en faire la demande auprès du Conseil Départemental. Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser Mme le Maire à faire cette démarche pour les budgets de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour l'année 2019.

6) Projets de travaux des investissements - 2019

Mme le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal sur les projets de travaux et d'investissement à envisager pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à :

- Installer deux compteurs divisionnaires pour permettre un meilleur ciblage des fuites du réseau eau et assainissement ;
- Effectuer des travaux sur les canalisations sur la portion du réseau Chemin de la vallée ;
- Étudier la faisabilité des travaux de réfection de la toiture du local communal de Jonvilliers ;
- Effectuer des travaux d'entretien de la chaussée sur la rue de Creuset. Il pourra être une subvention au titre du FDI auprès du Département d'Eure-et-Loir dès qu'on aura connaissance du montant du devis.

7).Demande de subvention DETR - Rénovation et renforcement du réseau d'eau potable du chemin de la Vallée (2019-02-03)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le réseau d'alimentation en eau potable du chemin de la Vallée est vétuste et que nous avons réparé plusieurs fuites durant l'année 2018, après être intervenu plusieurs fois les années précédentes.

Il est donc utile et nécessaire de procéder au remplacement et au renforcement de cette canalisation en 2019.

Nous avons sollicité l'entreprise qui est chargée de l'alimentation en eau potable de la commune. Le devis s'élève à 13 115 € HT.

Il est possible de solliciter une subvention de 20 % auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter cette subvention pour 2019.

Le conseil Municipal approuve ces travaux.

Pour un montant total de 13 115,00 € H.T. soit 15 738,00 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR pour la rénovation et le renforcement du réseau d'eau potable du chemin de la Vallée

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Subvention DETR	20%	2 623,00 €
Autofinancement		10 492,00 €

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Ils connaîtront un début d'exécution au 1er semestre 2019 et s'étaleront sur une durée de 15 jours.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention au titre de la DETR 2019.

Informations diverses

Madame le Maire est interpellée sur le point relatif à l'installation des réducteurs de pression à l'école et au logement communal pour les groupes de sécurité qui n'a pas été abordé. Elle répond qu'au regard de l'urgence de la situation, ces travaux ont été déjà effectués par un agent communal.

Un point est fait sur le "*Grand Débat*". Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la rencontre qu'il y a eu avec le ministre chargé des relations avec le Parlement M. Marc FESNEAU

Deux administrés se sont proposés pour organiser le *Grand Débat*. La commune n'est que facilitatrice de cet événement qui se déroulera le vendredi 1^{er} mars 2019 à 19H à la salle polyvalente.

Communauté de communes.

M. LEMOINE est le nouveau Président en remplacement de Mme RAMOND qui est devenue Sénatrice titulaire suite à la démission de M. CORNU. Un nouveau bureau a été élu et Mme le Maire gardé la vice présidence avec la compétence petite-enfance.

La date pour le repas des aînés est fixée au 28 avril 2019.

Suite à une forte baisse des effectifs, 41 élèves, la rentrée prochaine sera marquée par une suppression de classe dans notre école.

Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'elle a assisté à une réunion sur le projet du Lycée d'enseignement général et professionnel qui sera installé à Hanches. Les filières auront une forte orientation dans le numérique. Ce lycée de 1200 élèves dit du futur ira du second cycle de l'enseignement secondaire (Bac -3) au post bac (Bac + 3)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H15.